

Publié le 25 janvier 2018

Comment devient-on mandataire de Smacl Assurances

Smacl Assurances est le leader de l'assurance des collectivités territoriales et partenaire de la Fédération des Epl, au travers notamment du contrat de protection juridique des dirigeants des Epl. À l'occasion du renouvellement de ses instances, la mutuelle d'assurances invite l'ensemble de ses collectivités sociétaires à se porter candidates.



Dans un système mutualiste comme celui de **Smacl Assurances**, l'ensemble des sociétaires, via leurs représentants, prennent part à toutes les décisions importantes. Ces représentants, les **mandataires mutualistes** de Smacl Assurances, sont élus selon le principe "un sociétaire, une voix", dans chacun des 3 collèges qui recouvrent son champ d'action : les personnes morales de droit public (50 % des sièges), les personnes morales de droit privé (25 % des sièges) et les personnes physiques (25 % des sièges).

Parmi leurs missions, ils élisent les membres du conseil d'administration en charge du contrôle de la gestion de la société, et se prononcent sur les comptes annuels et les orientations stratégiques de Smacl Assurances lors de l'assemblée générale. Leurs avis et témoignages sur l'évolution des attentes et des besoins de protection des sociétaires sont précieux et sont l'objet d'échanges lors des réunions d'information.

Le **dépôt des candidatures** est ouvert jusqu'au **28 février** à l'adresse suivante : smacl.fr/etre-candidat